

Comment adhérer ?

- ▶ **Vous ne disposez pas de complémentaire santé** : Votre adhésion peut intervenir au 1^{er} jour du mois suivant l'enregistrement de cette adhésion en ligne.
- ▶ **Vous êtes actuellement adhérent à la complémentaire santé de la MNT** : Vous restez adhérent

Toutefois vous devez résilier votre contrat actuel pour intégrer le contrat de cette convention :

- Par email à : web-adh-d080@mnt.fr
- Par courrier adressé aux agences MNT indiquées ci-dessous

Pour adhérer au contrat collectif proposé par le CDG 60, il vous faut remplir un nouveau bulletin d'adhésion en ligne (**votre collectivité vous communiquera un lien internet pour effectuer cette démarche d'adhésion**)

- ▶ **Vous êtes couvert par une complémentaire santé autre que celle de la MNT** : Pour profiter de ces garanties, vous devez résilier votre complémentaire santé actuelle et remplir un nouveau bulletin d'adhésion en ligne en précisant la date d'effet d'adhésion souhaitée.

Résiliation infra-annuelle

Si vous avez souscrit votre contrat depuis au moins 12 mois, vous ou la personne morale souscriptrice aurez aussi **la possibilité de le résilier à tout moment sans frais ni pénalités**. La dénonciation de l'adhésion ou la résiliation prendront effet un mois après que la mutuelle en a reçu notification par vous-même ou par la personne morale souscriptrice.

Pour en savoir plus

Bureaux MGEN

2, Place du Franc Marché 60000 Beauvais
(sur rendez-vous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.)

Agence MNT

5, rue du Marché Lanselles
80000 AMIENS
(du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h45 à 17h30)

Agence MNT

1 rue Fernand Thuillard
02000 LAON
(du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h30)

09 72 72 02 02

(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)

Email : web-adh-d080@mnt.fr



CONTRAT SANTÉ ACTIFS ET RETRAITÉS

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE



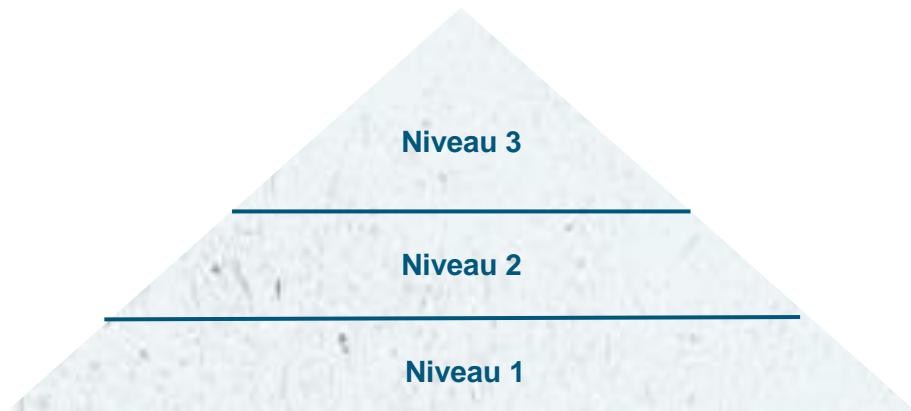
AVEC LA MNT,
CHOISISSEZ UNE COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ QUI VOUS RESSEMBLE



Une complémentaire santé adaptée à vos besoins et à votre budget

3 formules de garanties au choix

Choisissez votre niveau de remboursement sur l'ensemble des postes de santé :



Des services inclus pour faciliter votre quotidien



- › **Pas d'avance de frais** : tiers payant généralisé (selon accords locaux).
- › Des **réductions pour vos lunettes et audioprothèses** grâce à nos réseaux d'opticiens et audioprothésistes partenaires.
- › **L'assistance** : aide à domicile, prestations en cas d'immobilisation ou de maladie...



- › Un **espace adhérents en ligne** pour déposer et suivre vos demandes de remboursements, consulter et télécharger vos documents, modifier vos informations personnelles, accéder à des services santé, faire analyser vos devis...

Qui peut adhérer ?

Peuvent adhérer les agents en position d'activité* et leurs ayants droits :

- Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé, y compris les agents détachés auprès du Souscripteur ou mis à la disposition de celui-ci, et les agents détachés ou mis à la disposition par le Souscripteur auprès d'un autre employeur public,
- Les Fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en retraite.

Le montant des cotisations

Les cotisations sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année sur le PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale).

Cotisations mensuelles 2024 par personne			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant (gratuité à compter du 3 ^{ème})	22,55 €	29,77 €	38,36 €
Actif de moins de 30 ans	37,59 €	50,23 €	61,10 €
Actif de plus de 30 ans inclus & moins de 50 ans	46,39 €	61,50 €	74,89 €
Actif de plus de 50 ans inclus	70,90 €	91,86 €	111,81 €
Retraité	93,82 €	132,36 €	161,14 €



PMSS 2023 : 3 666 €

Les montants sont présentés hors participation de l'employeur.

VOS AVANTAGES

- ✓ Pas de limite d'âge à l'adhésion
- ✓ Pas de questionnaire médical à l'adhésion
- ✓ Versement des prestations sur le compte bancaire de l'adhérent
- ✓ Prélèvement des cotisations sur le salaire, sauf pour les retraités (prélèvement bancaire)

Les justificatifs

- ✓ **Votre RIB** préalablement scanné ou téléchargé via votre compte bancaire en ligne.
- ✓ **Votre numéro de matricule** inscrit sur votre bulletin de salaire (nous vous recommandons de vous munir de ce dernier document lors de votre adhésion).
- ✓ **Votre attestation de Sécurité sociale de moins de 3 mois** téléchargeable sur ameli.fr.
- ✓ **L'attestation de Sécurité sociale de vos bénéficiaires** si vous souhaitez couvrir vos proches.



Merci de joindre l'ensemble des justificatifs demandés afin de pouvoir adhérer.